

| Déclaration de politique générale du collège pour la mandature 2024-2030

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 3 février 2025.

PRESENTS :

Monsieur Didier HENROTTIN, Bourgmestre;
Monsieur Moreno INTROVIGNE, Madame Corinne ABRAHAM-SUTERA, Madame Mireille GEHOULET, Monsieur Serge FRANCOTTE, Echevins;
Monsieur Jean-Louis FREDERICK, Président du CPAS;
Monsieur Freddy LECLERCQ, Madame Marie-Josée LOMBARDO, Monsieur David TREMBLOY, Monsieur Pierre LIMME, Monsieur Egzon SEJDAJ, Monsieur Mathieu BILLENNE, Monsieur Thierry WITSEL, Monsieur Jean-Pierre FALLA, Monsieur Toufik AMRAOUI, Monsieur Jean-Marc MARECHAL, Madame Sandra VANDE CASTEELE, Monsieur Anthony GRAVA, Monsieur Gaël COLSON, Madame Nathalie VIATOUR, Madame Alicia KROONEN, Monsieur Loïc LUCASSEN, Conseillers;
Monsieur Marc HOTERMANS, Directeur général;

Excusée :

Madame Annick GRANDJEAN, Conseillère;

Objet : Politique générale - Déclaration de politique communale pour la mandature 2024-2030 / Point n°2

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu l'article L 1123-27 § 2 du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le projet de déclaration de politique générale, tel qu'il est repris ci-dessous, a été préalablement communiqué aux groupes politiques du conseil et lu par Monsieur le Bourgmestre en la séance de ce jour ;

Législature 2024-2030

Déclaration de politique communale

I. Préambule

A l'aube de cette législature 2024-2030, le paysage politique beynois est le théâtre de changements relativement importants :

- Le groupe Ensemble, constitué de 6 élus, n'existe plus
- Beyne Osez !, nouvelle liste citoyenne, dispose de 7 élus au Conseil communal (mais 3 d'entre eux ont décidé pour l'heure de siéger comme indépendants)
- Le PS (12 élus) et les Engagés BHIC (4 élus) ont décidé de conclure un inédit pacte de majorité.

Cette nouvelle majorité n'ambitionne pas d'entreprendre des actions impayables, mais plutôt de veiller au bien-être de nos concitoyens en menant des actions en adéquation avec nos possibilités financières.

En tant que responsables politiques locaux, nous ne pouvons accepter, ni même envisager que nos concitoyens soient les victimes d'actions démesurées qui pourraient immanquablement se traduire par une augmentation des taxes communales.

Notre déclaration de politique communale s'inscrit donc dans la continuité des principes de saine gestion au bénéfice des citoyens de Beyne-Heusay, mais cela ne nous empêche pas, toujours dans l'intérêt de l'ensemble de la population, d'être ouverts au changement et d'envisager de nouvelles actions, en cohérence avec la mise en place de la nouvelle majorité.

II. Maintien de finances saines et maîtrisées

Les effets des crises à répétitions se feront encore sentir durant de nombreuses années.

Grâce à une politique responsable, notre Commune dispose de réserves financières que la nouvelle majorité souhaite utiliser à bon escient, tout en veillant à ne pas augmenter la pression fiscale sur les citoyens.

Enfin, la maîtrise de nos dépenses devrait passer par un renfort des synergies entre la Commune et le CPAS dont certains services (finances et personnel, par exemple) mériteraient d'être mutualisés.

III. Cadre de vie et propreté : une priorité dans tous les quartiers !

Au cours de la législature précédente, l'accent a clairement été mis sur la propreté et la diminution drastique de la production de déchets via :

- L'achat de matériel (balayeuse, aspirateur à déchets Glutton, engin de désherbage thermique et camionnettes)
- Un partenariat conclu en janvier 2020 avec l'asbl La Noria (Service d'Encadrement de Mesures et Peines Alternatives)
- L'installation de bulles à verre enterrées
- L'instauration du tri sélectif via la mise en place de la collecte par conteneurs à puces
- L'installation de caméras destinées à traquer les incivilités
- L'engagement de personnel (au minimum 5 ouvriers sont en permanence chargés d'assurer la propreté sur notre territoire et évacuent, en moyenne, 3 tonnes de déchets par semaine).

La volonté de la nouvelle majorité est de poursuivre dans cette voie, mais il est évident que les dépôts sauvages, les détritus et les petits sacs de déchets ménagers évacués via les poubelles publiques n'arrivent pas là tous seuls. Ce sont des citoyens irrespectueux, de Beyne-Heusay ou d'ailleurs, qui en sont les auteurs.

Or, leur comportement engendre des frais considérables qui impactent l'ensemble de la population, car ceux-ci influencent le calcul de la taxe sur la collecte et le traitement des déchets.

Notre volonté est donc d'accroître drastiquement la lutte contre les incivilités au travers de :

- L'installation de caméras de surveillance supplémentaires
- La mise en place, en collaboration avec les Communes de Fléron et de Soumagne, d'un centre de contrôle au sein de l'Hôtel de Police. Les images de l'ensemble des caméras y seront rapatriées et permettront une réaction immédiate au travers de l'envoi d'une patrouille et/ou la verbalisation des contrevenants.
- L'engagement d'un agent constataleur chargé, en collaboration avec l'agent sanctionnateur, de chercher, constater, poursuivre et réprimer les infractions en matière d'environnement sur le territoire communal.

IV. Sécurité

Etant très régulièrement interpellés, nous avons compris que la sécurité constitue une des préoccupations principales des citoyens. Le stationnement sauvage sur les trottoirs, la vitesse excessive pratiquée par certains automobilistes et l'insécurité aux abords des bâtiments accessibles au public (écoles, commerces, restaurants, administrations ...) sont trop souvent constatés. Notre volonté, en partenariat avec le nouveau Chef de la Zone de Police Beyne-Fléron-Soumagne, est de renforcer la police de proximité présente sur le terrain, de veiller à un accueil efficace des doléances et plaintes et d'initier ou améliorer les missions suivantes :

- L'invitation régulière de la Police aux réunions hebdomadaires du Comité de Direction
- Le développement du projet « Prendre un café avec mon Inspecteur de quartier », dont les objectifs sont :
- Renforcer la proximité entre les citoyens et la Police locale
- Améliorer la communication entre les habitants et les Forces de l'Ordre
- Créer un environnement convivial où les citoyens peuvent discuter librement avec leur inspecteur de quartier
- La sensibilisation du public à la sécurité et la prévention de la criminalité au moyen de folders, de séances d'information ...
- L'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité
- Le signalement, aux services compétents, des problèmes de sécurité d'environnement et de voirie
- Le renfort du contrôle des bâtiments et lieux accessibles au public afin de garantir la sécurité et la tranquillité des citoyens
- L'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du Code de la route
- L'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées
- La constatation d'infractions aux règlements communaux (SAC)
- L'exercice d'une surveillance lors d'événements ou d'activités organisés par la commune ou une autre autorité publique
- La prévention et la lutte contre les incivilités, en collaboration avec un nouvel agent constataleur et l'agent sanctionnateur
- L'installation d'un ou plusieurs guichets de police virtuels permettant aux citoyens d'être connectés à un agent se trouvant ailleurs et projeté en 3D sur un écran. Le guichet est également équipé de matériel permettant de scanner et d'imprimer des documents. Cet équipement permet de signaler le vol ou la perte de papiers d'identité, ainsi que des plaintes ou des petits déliés.
- La sécurité étant de la responsabilité de chacun, nous continuerons à promouvoir les actions de vivre ensemble.

V. Egouttage – réponse aux problèmes d'inondations sur l'ensemble du territoire communal

Les pluies diluviales et les dégâts qu'elles ont causés, à plusieurs reprises ces dernières années, sont encore dans toutes les mémoires. Quand la nature se déchaîne à ce point, ce qui est malheureusement de plus en plus fréquent, nous ne pouvons pas grand-chose.

Cependant, des gestionnaires responsables doivent tout mettre en œuvre pour tenter de limiter les conséquences de ces orages violents.

Au cours de la législature 2018-2024, plusieurs projets ont déjà été concrétisés :

- bassin d'orage souterrain à construire sur le site « Bigmat » dans le cadre d'un cofinancement « Commune – AIDE/SPGE – SPW/SOFICO »
- contournement, par fonçage, d'un égout cassé à plusieurs mètres de profondeur, en aval du trou du Renard
- Interventions multiples auprès des services de la Province afin qu'ils entretiennent régulièrement le ruisseau des Moulins

- Commande d'une nouvelle balayeuse munie d'un aspirateur utile au nettoyage des avaloirs.

Une étude diagnostique du bassin hydrographique de l'exutoire du ruisseau des Moulins, qui couvre le territoire de 4 communes (Liège, B-H, Fléron et Blegny), est en cours et est financée par la SPGE (150 000 €).

Dès que les résultats de celle-ci seront connus, nous veillerons à ce que les travaux utiles soient entrepris en collaboration avec l'Intercommunale AIDE.

Enfin, le marché de remplacement de l'égout dans la rue Jacques Decortis, ainsi que la rénovation en profondeur de la voirie et des trottoirs, venant d'être attribué par l'AIDE, les travaux débuteront dès 2025.

VI. Travaux de voiries – réaménagement des places – bâtiments publics – édifices de culte

Au cours des législatures passées, la Commune a investi annuellement au minimum 250 000 €, sur fonds propres, pour entretenir ses voiries (schlammages, raclages-poses ...). Notre volonté est de poursuivre cette dynamique.

Par ailleurs, depuis 2013, le Plan d'Investissement Communal constitue un nouveau mécanisme de subsides régionaux en matière de travaux. Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville a en effet élaboré un décret créant un Fonds d'Investissement à destination des communes. Ce Fonds couvre la durée d'une législature communale scindée en deux programmations pluriannuelles d'une durée désormais identique, soit 3 ans (2025-2027 et 2028-2030).

Pour rappel, les deux projets couverts par le Fonds d'Investissement communal dans le cadre de la législature précédente étaient le réaménagement de la place Edmond Rigo, qui s'achève, et la construction d'une salle polyvalente à l'entrée de la salle Amicale-Concorde, ainsi qu'un nouvel accès à la bibliothèque de Beyne (attribution avant fin 2024 et exécution dès 2025).

Dans le cadre de la législature 2024-2030, la majorité propose, entre autres :

- Qu'une attention particulière soit accordée au réaménagement des places Ferrer, du Baty, de Queue-du-Bois et de Bellaire
- D'accentuer l'intégration de végétation dans tous les projets communaux
- De mettre en œuvre un plan « trottoirs »
- D'étudier l'intégration et la rénovation d'aires de jeux et de sport dans les différentes localités de la commune, à l'instar de celle aménagée en 2024 rue Cardinal Mercier, tout en veillant à l'encadrement nécessaire et en évitant au maximum les nuisances pour les riverains
- De reconvertis des édifices de culte suite à l'accord tripartite, signé avec l'Evêché et la Fabrique d'Eglise « Notre-Dame des deux Versants » (dont il convient de souligner l'attitude très constructive), concernant la désaffection des églises du Heusay et de Queue-du-Bois couplée à la poursuite de l'entretien des autres édifices de culte et à l'aménagement de locaux jugés utiles à l'exercice du culte catholique
- De consacrer son attention à la reconversion de l'ancien Hôtel communal de Bellaire
- De réaménager la rue de la Chenaie à Bellaire et la partie de la rue Sainte-Anne dans sa partie empierrée, le marché de raclage-pose de la zone asphaltée, d'ores et déjà attribué, étant en passe d'être tout prochainement exécuté.
- D'exécuter, à partir de février 2025, le marché d'amélioration de l'efficience énergétique du hall omnisports (marché attribué au montant de 2 200 000 € TVAC, dont 1 450 000 € de subside Infrasports)
- De démolir et reconstruire le réfectoire de l'école du centre, dossier venant de faire l'objet d'une demande de subside auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles (estimation : 500 000 €)
- D'investir dans des projets qui visent à diminuer la consommation énergétique (étude de rationalisation et d'évolution de notre parc immobilier en cours, basket de Bellaire ...)
- De suivre de près, même si c'est la Wallonie qui en a la maîtrise, la mise en œuvre du projet d'assainissement du site « ALVI » à Queue-du-Bois (études relatives à la contamination des sols et projet d'assainissement en cours, démolition de la dalle et assainissement définitif du site)
- D'entamer la mise en œuvre du schéma directeur de Queue-du-Bois au travers d'un projet de revitalisation urbaine qui concerne le site de l'ancienne école, récemment démolie suite à un incendie criminel, l'église prochainement désaffectée et la place située juste à côté

VII. Maîtrise de l'urbanisation

La maîtrise de l'urbanisation, tout en respectant le droit légitime de construire sur des terrains situés en zone d'habitat, constitue un véritable défi.

La majorité veillera toujours à favoriser un développement harmonieux en maîtrisant les gabarits, la densité et les risques d'inondation tout en maintenant la mobilité et la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, comme l'exige la dernière évolution du Code de Développement territorial (CODt), nous étudierons un schéma de développement communal qui constitue une opportunité pour fixer les grandes orientations en matière d'aménagement de l'ensemble du territoire communal tout en se focalisant sur l'optimisation spatiale, à savoir la réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres.

Ce sera l'occasion, dans le cadre des procédures, de consulter notre population sur l'avenir de Beyne-Heusay en matière d'aménagement du territoire.

VIII. Les sites naturels

En 2015, la Région Wallonne a octroyé une subvention d'un montant de 559.000 euros à la commune de Beyne-Heusay pour la réhabilitation du site dit « Lycée d'état », et ce, dans le cadre du projet Plan Marshall 2.vert.

Le montant de la subvention couvrait les travaux de réhabilitation du site, à savoir le désamiantage, les démolitions et son assainissement.

Cette vaste propriété communale constitue l'une des portes d'entrée du site naturel du Ry Ponet, dont la majorité a toujours été une grande défenseuse.

En novembre 2020, Liège Métropole a décidé du lancement d'une étude appelée « Quel avenir pour le Ry-Ponet ?».

L'étude se compose de trois volets :

- Le volet « Diagnostics », publié en décembre 2021
- Le volet « Nouvelle vision », publié en février 2023
- Le volet « Des outils de concrétisation », publié en novembre 2023.

Au stade actuel de l'étude, il ressort que cette porte « Sainte-Anne » constitue un périmètre dont la complexité et les enjeux sont importants, ce qui requiert d'entreprendre des études urbanistiques et paysagères plus poussées auxquelles les acteurs publics et privés devront être associés.

L'étude de ce vaste projet supracommunal méritant incontestablement d'être poursuivie, les 4 Communes directement concernées (Beyne-Heusay, Liège, Fléron et Chaudfontaine) ont signé, en février 2024, une convention de partenariat.

En attendant la finalisation du projet et sa mise en œuvre, ce qui prendra plusieurs années, la majorité souhaite étudier la possibilité de valoriser l'espace vert que constitue le site de l'ancien Lycée de l'Etat.

Au-delà du site du Ry-Ponet, la majorité entend maintenir la volonté communale de préserver les autres sites naturels de la commune, d'envisager les partenariats utiles en la matière, de protéger la biodiversité et de veiller au bon entretien des sentiers.

IX. En matière d'action sociale

La commune de Beyne-Heusay a une tradition forte de soutien aux actions sociales.

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine » (Article 1er de la Loi organique des CPAS).

Le CPAS existe donc pour permettre à chaque Beynois et chaque Beynoise de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il n'est pas uniquement accessible aux seuls bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Dès lors, nous pensons qu'il convient de maintenir la collaboration avec le CPAS dans les matières suivantes :

- L'accueil des nouvelles demandes d'aide sociale,
- La réinsertion socioprofessionnelle, en partenariat avec Gavroche, Spot, etc.
- Le maintien et le développement des services de proximité tels que les aides aux ménages et aux petits travaux, la distribution de repas chauds à domicile, le lavoir social ...
- L'accueil des demandeurs d'asile (via les ILA)
- Les audits énergétiques aux plus démunis
- Les ateliers « formations » relatifs à la maîtrise énergétique
- L'aide pour les enfants socialement et culturellement fragilisés ou présentant des retards scolaires
- Le soutien aux personnes qui rencontrent des problèmes de surendettement (via le service de médiation de dettes et le règlement collectif de dettes).

La majorité veillera également à :

- Accorder une attention particulière aux séniors, qui se traduit par exemple par une politique locale de soutien au développement de leur vie associative (activités gratuites comme le théâtre, des dîners, des initiations à la pétanque, des fêtes pour les 80 ans, 90 ans, noces d'or, de diamant et de brillant).
- Poursuivre une politique communale de logement avec :
 - Le développement du logement public, facteur de mixité sociale, via les plans d'ancrage communaux
 - L'aménagement et la mise à disposition de logements d'insertion et de transits
 - Le soutien aux initiatives de résidences-services.

X. Commerce et développement économique

La configuration de notre territoire communal n'est pas compatible avec la création de centres commerciaux et l'implantation de très grandes enseignes.

Par contre, le commerce de proximité doit permettre aux citoyens beynois de trouver la majorité de ce dont ils ont besoin, au quotidien, à proximité de chez eux. Les commerces locaux participent au dynamisme de notre commune et constituent un lieu privilégié de rencontre des citoyens.

Enfin, leur présence permet de limiter les déplacements en voiture, donc de préserver l'environnement et de gagner du temps.

Il convient dès lors de tout mettre en œuvre pour :

- Redynamiser le commerce en étroite concertation avec les commerçants de notre commune
- Favoriser l'installation de nouveaux commerces qui soient bien intégrés au tissu économique local
- Le soutien à la création d'une association de commerçants si ces derniers en ont la volonté
- Privilégier l'économie locale en s'opposant à tout projet de développement commercial « hors échelle »
- Doper l'utilisation des chèques-commerces en étudiant la possibilité d'octroyer une prime communale à ceux qui en achètent
- En partant de la page internet existant sur le site communal, utiliser de manière plus performante l'outil informatique afin de visibiliser les commerçants et indépendants de la commune, de les mettre en relations entre eux et avec les habitants
- Encourager la participation des commerçants aux événements locaux existants ou à créer
- Favoriser la présence de commerçants itinérants sur le territoire communal, notamment en envisageant d'instaurer un marché hebdomadaire lorsque l'ensemble des travaux sur et aux abords de la place Edmond Rigo, située face au hall omnisports, seront terminés

XI. Mobilité

La mobilité et particulièrement la mobilité active (vélo, marche à pied...) ne constituent plus une mode, mais une vraie nécessité dans la manière de penser le développement de nos villes et communes.

Le développement de l'assistance électrique sur les vélos va sans doute nous permettre de pallier rapidement la problématique liée à une grande quantité de rues en fortes pentes sur notre territoire.

Nous devrons donc veiller à l'intégration des modes de déplacements doux dans les aménagements urbains.

Par ailleurs, mi 2020, les Autorités ont décidé, en collaboration avec la Région wallonne ainsi qu'avec les Communes de Fléron et de Soumagne, d'actualiser le Plan intercommunal de Mobilité, en abrégé PiCM.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette étude sont :

- Rendre la circulation plus fluide
- Permettre l'accessibilité des biens et des services à tous, y compris les moins valides
- Diminuer drastiquement les risques d'accidents de la route
- Réduire les nuisances environnementales
- Limiter la part de la voiture individuelle au profit des mobilités actives (essentiellement la marche et le vélo) et des transports en commun.

Le PiCM est réalisé en trois phases :

1. Un diagnostic de la situation actuelle en matière de mobilité sur le territoire de notre commune en lien avec les communes voisines
2. La définition des enjeux et des objectifs à poursuivre en matière de mobilité au sein du territoire des communes en insistant sur la mobilité active
3. Les propositions concrètes d'aménagements et des solutions pour augmenter les mobilités actives à mettre en place pour atteindre les objectifs définis

La phase 3 a été présentée au Conseil communal du 2 octobre 2024. L'étude sera soumise à enquête publique au début de cette nouvelle législature, ce qui permettra à l'ensemble de la population d'en prendre connaissance et de faire part de ses remarques.

Après aval définitif du futur Conseil communal et validation par le Ministre wallon compétent, la majorité considère qu'elle disposera d'un guide qui lui permettra de prendre les bonnes décisions en matière de mobilité et aidera à définir les meilleurs aménagements à réaliser.

Enfin, ayant l'allure d'un bus, mais, dans une certaine mesure, les avantages et le confort d'un tram, les premiers BUSWAY seront visibles à Beyne-Heusay dans le courant de cette législature. La majorité restera très impliquée dans ce projet porté par le TEC.

En effet, ces véhicules imposants seront destinés à circuler sur la Nationale 3 à une fréquence de l'ordre de 5 minutes en heure de pointe. Si l'amélioration de l'offre de transport public entre Fléron et Liège est importante pour nombre de Beynois, cela ne pourra cependant se faire au détriment des autres modes de circulation et de la fonction stationnement.

XII. Politique culturelle

Source de loisirs, d'éducation permanente et d'émancipation, la culture est un vecteur essentiel d'intégration et d'humanisation, mais aussi de développement local. L'aide financière et logistique aux troupes, écoles et associations locales à caractère culturel

sera dès lors poursuivie, de même que :

- La gestion en bon père de famille des infrastructures culturelles et de loisirs
- Les cours dispensés par l'Académie de Musique
- La gratuité des salles communales pour les projets culturels
- La dynamique au sein des bibliothèques de Beyne-Heusay et Queue-du-Bois
- Les activités organisées par le Plan de Cohésion Sociale (PCS) : couture, tricot, aquarelle, dessin, écriture, art floral ...
- Le lien avec la Maison du Tourisme de Liège

Une attention particulière sera également consacrée à la promotion des activités culturelles décentralisées dans les quartiers et les villages. Nous veillerons aussi à maintenir l'aide aux comités des fêtes et de quartiers – sans exclure l'initiative privée - et poursuivrons la redynamisation des fêtes locales.

Nos autres priorités en matière de culture sont :

- L'aménagement des infrastructures culturelles aux fins d'accroître l'accueil du public autant que des artistes prestataires et de leurs organisateurs
- La recherche, à plus long terme, de moyens d'obtenir l'agrément et/ou le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles pour les actions culturelles
- Le développement d'un partenariat entre l'enseignement communal et les acteurs culturels
- La création d'un « Pass Culture » pour les jeunes Beynois.

Enfin, notre volonté est de mettre en valeur et de soutenir les artistes de Beyne, mais en nous ouvrant aussi à ceux d'ailleurs, toutes disciplines confondues : sculpteurs, peintres, dessinateurs, illustrateurs, photographes, poètes, musiciens, comédiens...

Nous continuerons donc à apporter notre soutien matériel dans le cadre de l'exposition du Club Photo de Beyne , ainsi qu'à celle organisée annuellement par les Amis de Bellaire et consacrée aux artistes et artisans dans la salle communale « Sport et Culture ».

L'organisation de concerts ou de festivals pourra être soutenue voire initiée par la commune. Un ou deux événements-tests nous permettront d'analyser la faisabilité de ce type de manifestations.

Enfin, la majorité envisage, si nos ressources en personnel nous le permettent, l'organisation d'un parcours d'artistes.

Nous mettrons également à l'honneur les bénévoles, dont l'apport est précieux, qui s'engagent dans des actions culturelles ou citoyennes.

XIII. Enfance et jeunesse

L'épanouissement personnel d'un individu débute dès son plus jeune âge. Son environnement et sa formation scolaire constituent des éléments déterminants pour son futur.

C'est pourquoi, à Beyne-Heusay, une attention particulière continuera à être portée :

- à la petite enfance (avec l'asbl « La Ronde enfantine » au travers de la construction d'une nouvelle crèche d'une capacité de 42 lits)
- aux activités en dehors des cours (plaines de vacances, stages variés, encadrement par nos éducateurs de rue et aide aux mouvements de jeunesse)
- À L'Accueil Temps Libre (ATL) qui englobe toutes les activités destinées aux enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires : avant et après l'école, les mercredis après-midi et pendant les vacances.

La majorité veillera à poursuivre l'amélioration de l'offre aux familles et de la qualité d'accueil en étroite collaboration avec les acteurs locaux (écoles, associations sportives et culturelles, bibliothèques, CPAS, services communaux, partenaires, etc.) afin d'assurer un accueil diversifié, sécurisé et parfaitement adapté aux besoins des enfants au travers de l'opérateur d'Accueil extrascolaire « Aloha ». Ce dispositif est soumis à une évaluation permanente.

Nous rechercherons également à développer des partenariats destinés à accompagner les enfants dans leurs devoirs.

Enfin, le bien-être des jeunes des deux versants de notre comme, ainsi que de Moulins sous Fléron, passe par une consultation régulière de ceux-ci afin de recueillir leurs avis et attentes. Nous étudierons donc la possibilité de mettre en place un Conseil consultatif de la Jeunesse doté de moyens financiers.

XIV. Le sport, une longueur d'avance

Le sport représente, lui aussi, un vecteur de sociabilisation, d'épanouissement et de bien-être. Il doit continuer à faire l'objet d'initiatives volontaristes au travers :

- Des 37 clubs sportifs qui bénéficient des infrastructures communales
- D'infrastructures sportives adaptées aux différentes disciplines - hall omnisports, basket, football, hall de pétanque « La Moisson », tennis de table, Handball, etc.
- D'animations ponctuelles, comme le jogging interscolaire des 4 communes ou les courses cyclistes.

- Du Plan de Cohésion Sociale (PCS) qui organise des sessions de « Je cours pour ma forme », des cours de gym douce pour les 50 ans et plus
- De la remise de trophées sportifs par l'Echevin des sports
- De l'encadrement des joggeurs par RDV Run.

XV. La santé

Nous veillerons à sensibiliser les citoyens, dès leur plus jeune âge, à la nécessité d'une vie saine dans le cadre de la lutte contre les maladies cardio-vasculaires.

Une journée consacrée à ce thème hautement important pourra être organisée chaque année. Cet événement aura notamment pour objectif de déceler les problématiques découlant de la difficulté, pour certains citoyens se trouvant en situation de précarité, d'avoir accès aux soins essentiels.

La collaboration du CPAS sera essentielle dans le cadre de l'accompagnement des personnes en difficulté, notamment en matière de mutuelle.

Par ailleurs, la santé, comme la jeunesse ou la participation citoyenne, est une matière transversale qui doit pouvoir être envisagée à tous les niveaux et dans toutes les décisions prises : la santé, c'est aussi le logement, l'environnement, le travail, les loisirs, l'alimentation, l'enseignement, la cohésion sociale, l'aménagement du territoire, la vie associative... Nous veillerons à adopter cette vision globale. Nous envisagerons également d'organiser des lieux de concertation avec les acteurs locaux de santé et d'y discuter des actions communes à mener dans cette matière.

XVI. Le bien-être animal

La majorité s'engage à veiller au respect des 5 principes repris dans la définition du bien-être animal de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), à savoir :

- Ne pas souffrir de la faim ou de la soif (accès à de l'eau fraîche et à une nourriture adéquate assurant la bonne santé et la vigueur des animaux)
- Ne pas souffrir d'inconfort (environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable)
- Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies (prévention ou diagnostic rapide et traitement)
- Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce (espace suffisant, environnement approprié aux besoins des animaux et contact avec d'autres congénères)
- Ne pas éprouver de peur ou de détresse (conditions d'élevage et pratiques n'induisant pas de souffrances psychologiques).

Pour y parvenir, le Service Environnement, sous l'égide de l'Echevin de Tutelle, poursuivra sa collaboration active avec les services « Bien-être animal » du Service public de Wallonie et de la Zone de Police.

Nous veillerons également à maintenir de bonnes relations avec les associations concernées par cette matière et envisagerons d'activer, dans ce cadre, certaines actions de sensibilisation et de protection.

XVII. L'Enseignement communal

Avec les enseignants des deux groupes scolaires « Bellaire - Queue-du Bois – Ferrer » et « Beyne-Heusay – Fayembois », nous poursuivrons la recherche de projets pédagogiques attractifs et s'inscrivant dans une volonté d'éducation à la citoyenneté, à la diversité et à l'inclusion. Pour ce faire, nous maintiendrons une réunion mensuelle avec les directions scolaires, la responsable administrative de l'enseignement, les responsables d'Aloha Beyne, l'éducatrice et l'échevine de l'enseignement.

Nous renforcerons également la lutte contre la violence, le harcèlement verbal et physique dans nos cours de récréation ainsi que l'utilisation inappropriée des réseaux sociaux grâce à la présence d'une éducatrice spécialisée ainsi qu'un partenariat avec les assistantes sociales de notre Zone de Police.

Suite à l'ouverture des P5 et P6 sur l'implantation de Fayembois dans le cadre de l'année scolaire 2024-2025, nous veillerons à ce que cette initiative se prolonge et participe à l'essor de la dynamique au sein de cette implantation.

Nous examinerons aussi la possibilité de développer d'autres méthodes d'enseignement, plus collaboratives et responsabilisantes pour l'enfant. Celles-ci viseront à développer les multiples formes d'intelligence et l'autonomie nécessaires à une intégration concluante dans un monde professionnel en constante évolution.

Enfin, nous soutiendrons les enseignants afin qu'ils accompagnent les enfants vers l'excellence.

XVIII. Le personnel et le bien-être au travail

Afin de livrer un service de qualité à nos citoyens, un levier essentiel dont nous avons besoin est notre personnel.

Il est donc important que celui-ci soit motivé, impliqué, responsabilisé, qualifié et heureux dans son environnement de travail afin d'y contribuer au mieux.

C'est pourquoi, le pouvoir politique, en collaboration avec le Directeur général et le Conseiller en prévention, appuiera, entre autres, le management participatif en tenant compte du profil de personnalité de chacun, favorisera une approche « coach » tant au niveau des responsables que des pairs.

Ainsi, les collaborateurs pourront développer d'autres compétences utiles dans l'exercice de leur fonction.

Des entretiens individuels réguliers seront organisés afin de définir les objectifs de chacun et évaluer dans quelle mesure ils sont atteints. Ces entrevues seront, avant tout, un lieu de discussion constructive permettant également l'identification de points de blocage ou de conflits éventuels et surtout, le cas échéant, d'actions concrètes pour y remédier.

En sus, nous tenons à disposer d'une organisation du travail efficiente tout en garantissant un équilibre entre vie privée et vie professionnelle à nos travailleurs.

Enfin, notre volonté est de poursuivre le processus de digitalisation et partant, de diminuer drastiquement la consommation de papier.

XIX. Conclusion

Au-delà des actions immédiates, la majorité a l'ambition de se doter des moyens d'une vision à long terme qui confirme sa volonté d'inscrire l'avenir au cœur du présent.

L'information et la consultation de la population étant primordiales à nos yeux, nous reprogrammerons des rencontres citoyennes au moins une fois par an.

En outre, nous accentuerons la participation citoyenne. Nous n'avons pas l'ambition de tout faire en même temps, mais de chercher avec les personnes et les instances concernées la manière la plus efficace d'entamer ce travail important, afin de permettre à chacun de mieux comprendre et de mieux approcher la vie démocratique locale.

Le programme stratégique transversal qui découlera de la présente déclaration de politique communale mobilisera, pour la législature 2024-2030, l'ensemble des services communaux, des acteurs locaux et de la population autour de cette ambition et de cette ferme volonté de construire l'avenir de Beyne-Heusay.

Par 18 voix POUR, 4 voix CONTRE (Beyne Osez!)

APPROUVE la déclaration de politique communale du collège pour la mandature 2024-2030.

La déclaration sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 1133-1 du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et sera mise en ligne sur le site Internet communal.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général Le Bourgmestre

Maison communale

Place Joseph Dejardin, 2
4610 Beyne-Heusay
04.358.69.20
Fax : 04.358.36.29
info@beyne-heusay.be

Bureaux situés dans le parc communal

Grand'Route, 243
4610 BEYNE-HEUSAY
04.358.69.20

Batiment des Travaux

Av. de la Gare, 68
4610 Beyne-Heusay
04.355.81.60

Horaires

Nos services

Horaires
Agent sanctionnateur
Bibliothèques
Cohésion sociale
Communication
Conseiller en prévention
Enseignement
Environnement
Espace Public Numérique
Etat civil
Etrangers
Finances - Comptabilité
Informatique
Jeunesse
Logement
Marchés publics
Mobilité
Permis de conduire
Population
Recette
Secrétariat général
Sépultures
Travaux
Urbanisme

Documents

- E-guichet
- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Passeport
- Documents urbanisme
- Extrait de population



Newsletter

Inscrivez-vous pour recevoir notre newsletter et être au courant des dernières nouvelles de Beyne-Heusay.

[Inscription à la newsletter](#)

(Vous allez être redirigé sur une page externe)

Liens utiles

CPAS : 04.355.87.10

Police : 04.259.95.65

- Intercommunales
- Institutions
- Tourisme
- Services divers

[Mentions légales](#)

[Politique de traitement des données à caractère personnel](#)